



REGLEMENT INTERIEUR

1 INTRODUCTION

Ce document a pour objet de présenter aux familles le fonctionnement de la micro-crèche ainsi que les conditions d'accueil des enfants qui lui sont confiés. Toute famille inscrivant son enfant à la micro-crèche doit avoir pris connaissance du présent règlement et y adhérer.

2 NOTRE STRUCTURE

La micro-crèche « Le P'tit Nid » accueille des enfants de 13 mois à 3 ans qui marchent.

Le P'tit Nid est une structure multi-accueil (temps partiel : halte-garderie le mercredi ; temps plein : crèche).

La capacité d'accueil maximale par établissement, selon l'habilitation de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), est de 10 enfants simultanément.

Les enfants confiés font l'objet d'un encadrement constant. Selon la réglementation en vigueur, celui-ci est exercé par une professionnelle pour 3 enfants présents et 2 professionnelles au-delà de 3 enfants accueillis.

La structure est ouverte tous les jours de l'année à l'exception des dimanches et jours fériés. La direction peut décider de fermetures exceptionnelles. La structure est ouverte de 8h30 à 18h30.

3 L'EQUIPE

3.1 L'équipe pluridisciplinaire

L'encadrement des enfants est assuré par une équipe de professionnelles de la petite enfance.

L'équipe est composée de :

- 1 Directrice (Éducateur Jeunes Enfants)
- 1 Assistante
- 2 Animatrices d'activités (CAP petite enfance)

La structure sera amenée à accueillir ponctuellement des stagiaires en cours de formation dans le domaine de la Petite Enfance.

Le personnel de la micro-crèche est tenu au secret professionnel, les renseignements concernant les familles restent confidentiels à la structure.

La responsabilité civile pour la structure ainsi que son personnel est garantie par une assurance souscrite pour les dommages que son personnel pourrait causer aux enfants ou que ces derniers pourraient causer à autrui.

Le P'tit Nid

Siège social : 12 rue Jeanne d'Arc 94160 Saint Mandé

Tel : 01 43 98 32 24 - leptitnid@hotmail.fr

SASU au capital de 7 500 € - RCS Créteil : 503 003 584 - N° Agrément : SAP503003584



3.2 Missions de la Directrice

La directrice de la structure qui aussi la gestionnaire a pour mission :

Assurer :

- Toute information sur le fonctionnement général de la structure, le respect et l'application du règlement fonctionnement, du projet éducatif et social,
- L'organisation d'échanges d'informations entre l'établissement et les familles,
- L'accueil des familles, la présentation de la structure et du personnel,
- L'élaboration des contrats de garde aux familles, des facturations mensuelles, la transmission des attestations CMG auprès de la CAF
- La tenue et mise à jour des plannings de présence des enfants,
- L'élaboration et le suivi des dossiers (subventions, projets divers...) en lien avec les différents partenaires (PMI, CAF, Mairie, entreprises partenaires...)
- Le suivi de la mise en place des protocoles de soins, d'urgence et d'hygiène établis en collaboration avec l'association crèche entrepreneur

Encadrer le personnel :

- l'exercice du pouvoir hiérarchique sur le personnel, l'application de son emploi du temps, la gestion de ses congés et le suivi de sa formation continue.
- La veille du respect des règles d'encadrement des enfants :
 - 1 adulte pour 8 enfants qui marchent
 - 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas
- l'accueil et la formation des stagiaires en collaboration avec les animatrices.

Prononcer :

- l'admission des enfants.

La directrice est assistée dans ses tâches par l'assistante de l'établissement.

3.3 Modalités de continuité de la fonction de Directrice

En l'absence de la directrice, l'assistante assure :

- La continuité du rôle de directrice mentionné ci-dessus en restant en étroite relation avec le gestionnaire,
- La gestion des urgences (prend les décisions et mesures nécessaires concernant l'état de santé des enfants, leur accueil ou non, l'appel des parents en cas de problèmes de santé, l'appel du médecin traitant et si nécessaires des services d'urgence, SAMU ou Pompier...),
- En l'absence de l'assistante, la directrice désignera l'animatrice chargée d'assurer la gestion des urgences.

Le P'tit Nid

Siège social : 12 rue Jeanne d'Arc 94160 Saint Mandé

Tel : 01 43 98 32 24 - leptitnid@hotmail.fr

SASU au capital de 7 500 € - RCS Créteil : 503 003 584 - N° Agrément : SAP503003584



4 ACCUEIL

4.1 LES HORAIRES, D'ARRIVEE ET DE DEPART

La structure assure un accueil régulier ou d'urgence du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30, sur la base de temps plein ou partiel, en fonction des besoins de chaque famille.

L'accueil régulier se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé sera établi avec la famille afin d'évaluer les besoins de garde de l'enfant et de définir la participation mensuelle. Cet accueil donne droit à une priorité d'accueil sur la micro-crèche.

L'accueil d'urgence correspond à des situations particulières et une priorité d'accueil évaluées par la responsable.

4.2 Fermeture annuelle

Le P'tit Nid est fermé 5 semaines par an en période de vacances scolaires :

- 3 semaines en Août
- 1 semaine à Noël (entre Noël et jours de l'an).
- 1 semaine pendant les vacances scolaires de Pâques.

5 ADMISSION DES ENFANTS

L'inscription s'effectue auprès de la responsable et sur rendez-vous. En fonction des places disponibles et de l'âge de l'enfant, les parents sont avisés de la possibilité ou non d'admission de leur enfant. Un enfant est admis dès lors que le dossier d'inscription est complet.

Le dossier d'admission comprend :

- Formulaire de renseignement concernant la famille et l'enfant ;
- Copie du carnet de santé de l'enfant (vaccins) ;
- Le contrat d'accueil dûment signé et paraphé ;
- Photocopie de la carte vitale ;
- En cas de séparation des parents, présenter le document officiel précisant le droit de garde et l'élection du domicile de l'enfant ;
- Justificatif de domicile ;
- La liste des personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de la crèche ;
- Une autorisation de sortie à l'extérieur ;
- Une autorisation d'hospitalisation ;
- Une autorisation d'administration de médicaments avec ordonnance ;
- Une autorisation « droit à l'image » ;
- Un certificat d'aptitude de l'enfant en collectivité ;
- Un protocole du médecin traitant pour les 1ers soins à suivre (en cas d'asthme ou de fièvre par ex) ;
- 4 photos d'identités.

Le P'tit Nid

Siège social : 12 rue Jeanne d'Arc 94160 Saint Mandé

Tel : 01 43 98 32 24 - leptitnid@hotmail.fr

SASU au capital de 7 500 € - RCS Créteil : 503 003 584 - N° Agrément : SAP503003584



6 Période d'adaptation :

La période d'adaptation qui permet aux enfants et aux parents de se familiariser avec les lieux, le personnel et les autres enfants, et de se séparer de façon progressive est indispensable. Elle se déroule sur 5 étapes principales :

- L'enfant reste environ une demi-heure, accompagné de son parent. Il participe à une activité. Le parent reste à proximité pour le rassurer. Le personnel prend le temps d'observer l'enfant, d'écouter les parents et de répondre à leurs questions.
- L'enfant reste environ une heure. Le personnel fait ainsi connaissance avec l'enfant seul et l'aide à gérer le départ de son parent.
- L'enfant reste une demi-journée et participe à un repas.
- L'enfant participe à un repas et un temps de repos, sans le parent.
- L'enfant est accueilli toute la journée, sans le parent.

Tout au long de la semaine, l'équipe évalue l'intégration de l'enfant dans la structure avec la famille et propose d'autres séances si besoin. Les modalités d'organisation de cette période sont définies par la professionnelle de référence et les parents.

L'adaptation de l'enfant ne pourra commencer que lorsque la famille aura fourni l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

7 Modalités d'arrivée et de départ

Les arrivées se font de 8h30 à 9h15 et de 11h45 à 12h00 (arrivée/départ) et les départs à partir de 16h15 jusqu'à 18h25.

A chaque veille de vacances les horaires sont modifiés de la manière suivante :

Pour le mois d'Août fermeture exceptionnelle à 13h et pour Décembre, fermeture à 17h00 la veille de Noël.

Ces horaires doivent être respectés, l'organisation de la structure en dépend.

Seuls les parents ou leurs délégués dûment mandatés pourront conduire et reprendre l'enfant à la micro-crèche. Les parents devront déclarer par écrit les noms et adresses des personnes qui peuvent les suppléer de manière habituelle ou ponctuelle (Voir dossier d'inscription). Ces personnes devront se munir obligatoirement d'une pièce d'identité. L'enfant ne pourra être confié à une personne de moins de 18 ans.

En cas d'empêchement, les personnes juridiquement responsables devront indiquer les noms, adresse et numéros de téléphone d'une personne susceptible de venir chercher l'enfant. Cette autorisation sera conservée par Le P'tit Nid. Cette personne devra présenter sa carte d'identité au moment de récupérer l'enfant.

Les parents sont pleinement responsables de leur enfant tant que celui-ci n'a pas été confié au personnel et dès qu'ils ont repris contact avec leur enfant au moment du départ.

Le P'tit Nid

Siège social : 12 rue Jeanne d'Arc 94160 Saint Mandé

Tel : 01 43 98 32 24 - leptitnid@hotmail.fr

SASU au capital de 7 500 € - RCS Créteil : 503 003 584 - N° Agrément : SAP503003584



8 Conditions médicales d'accueil

A l'égard de la législation en vigueur, l'enfant doit être à jour concernant la vaccination DTPolio. Les vaccins anticoquelucheux, antipneumococciques, ROR, HIB, Hépatite B et BCG sont fortement conseillés.

Les enfants porteurs de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions d'âge dès lors que leur handicap permette au personnel d'assurer l'encadrement des autres enfants et qu'il n'ait pas à pratiquer de soins particuliers. Un protocole d'accueil personnalisé pourra être mis en place au cas par cas, en accord avec la famille, l'Educatrice de Jeunes Enfants et le médecin traitant.

Les parents sont tenus d'informer le personnel des éventuelles modifications du comportement et/ou de l'état de santé de leur enfant, pour une prise en charge adaptée.

Lorsqu'à son arrivée un enfant présente des symptômes inhabituels (fièvre, douleur, éruption...), les professionnelles disposent d'un pouvoir d'appréciation pour le garder ou le rendre à la personne qui l'accompagne. Dans le cas où l'état de santé de l'enfant s'aggrave, les parents doivent être en mesure de venir le chercher, ou le cas échéant de désigner une personne habilitée à le faire.

En cas d'urgence, l'équipe prendra les mesures nécessaires en appelant les services concernés et avertira les parents et le médecin traitant. Une autorisation de transport, d'hospitalisation et d'anesthésie de l'enfant doit être signée par le ou les représentants légaux de l'enfant (voir dossier d'inscription).

Du paracétamol peut être administré à un enfant fébrile avec une ordonnance actualisée au poids de l'enfant ainsi qu'une autorisation de délivrance signée des parents. Dans tous les cas, il importe que les professionnels soient avisés du traitement de l'enfant afin d'éviter toute interaction médicamenteuse ou réaction secondaire.

9 Absences

Afin de veiller au bon fonctionnement de l'établissement, pour toute absence non prévue il est demandé aux familles de prévenir le personnel de la micro-crèche avant 9h00.

Les absences ne donnent lieu à aucun remboursement et ne sont pas récupérables.

10 Mesures de sécurité

Le port de bijoux (collier, boucle d'oreille, etc.), en raison du danger qu'il présente, est strictement interdit. Les parents devront également s'assurer que leur enfant n'introduit pas de petits objets à la micro-crèche (billes, bonbons, barrettes, pièces de monnaie, petits jouets...) en raison du risque d'ingestion.

L'établissement décline toute responsabilité en cas de destruction, vol ou perte d'objet de valeur ou matériel.

Le P'tit Nid

Siège social : 12 rue Jeanne d'Arc 94160 Saint Mandé

Tel : 01 43 98 32 24 - leptitnid@hotmail.fr

SASU au capital de 7 500 € - RCS Créteil : 503 003 584 - N° Agrément : SAP503003584



11 Trousseau

Un trousseau doit être fourni par la famille dans un sac impérativement marqué au nom de l'enfant contenant :

- Un change complet marqué au nom de l'enfant (maillot, culotte, chaussette ...) ;
- Son doudou marqué à son nom et/ou sa tétine ;
- Une paire de chausson ;
- Une brosse à dents avec un gobelet + un dentifrice ;

Le linge personnel de l'enfant porté à la crèche ne sera pas lavé. La crèche fournit le linge de toilette, de lit et les bavoirs ainsi que les produits d'hygiène nécessaire.

Les couches de marque Pampers sont fournies par la micro-crèche/halte-garderie. Dans le cas où le parent ne souhaite pas en bénéficier aucun réajustement de tarif ne sera appliqué.

12 Repas

La micro-crèche fournit le goûter de l'après-midi ; mais pas le repas du midi qui doit être amené dans un sac isotherme dans des boites en verre au P'tit Nid.

13 Place des familles dans la structure

L'équipe encadrante se rendra disponible pour dialoguer avec les parents sur les sujets de préoccupation concernant les enfants. La convivialité et le professionnalisme de l'accueil devront permettre aux parents de nouer rapidement une relation de confiance et d'accompagner l'enfant de manière rassurante dans ses premières découvertes avec le monde environnant.

Les souhaits des parents pourront être pris en compte, dans la mesure du possible, par l'équipe : respect des rythmes de sommeil de l'enfant, de ses habitudes alimentaires et d'hygiène.

La présence des parents sera demandée lors de la période d'adaptation de l'enfant afin de lui permettre de se familiariser avec les lieux, le personnel et les autres enfants.

Les parents seront conviés ponctuellement à des moments festifs, ils pourront également participer à des activités éducatives et sorties proposées par l'équipe.

Le P'tit Nid

Siège social : 12 rue Jeanne d'Arc 94160 Saint Mandé

Tel : 01 43 98 32 24 - leptitnid@hotmail.fr

SASU au capital de 7 500 € - RCS Créteil : 503 003 584 - N° Agrément : SAP503003584



14 Participation financière des familles

Un contrat d'accueil personnalisé est établi et signé entre la structure et la famille, indiquant toutes les modalités d'accueil de l'enfant. La durée du contrat cours du premier jour d'adaptation au 31 aout de l'année.

Une facture mensuelle est établie en tenant compte du tarif et du planning mensuel prévu au contrat.

Chaque année, la tarification est susceptible d'évolution. Cette tarification est valable pour les deux types d'accueil proposés (régulier/urgence). Tout accueil commencé est dû par tranche d'un quart d'heure.

15 Modalités du Complément libre choix du Mode de Garde (CMG)

Les familles qui ont recours à une micro-crèche comme mode de garde peuvent bénéficier du CMG au même titre qu'une garde à domicile. Cette aide de la CAF permet de diminuer de façon conséquente la charge portée par les familles.

Le montant de l'aide versée dépend d'un certain nombre de critères qu'il est nécessaire de valider directement avec un conseiller CAF.

En effet, le montant de la prise en charge partielle dépend des revenus de la famille, du nombre d'enfants et de leur âge. Un minimum de 15% de la dépense reste à la charge de la famille. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre Caf ou sur www.caf.fr

16 Dépassement horaire

Les heures supplémentaires de présence de l'enfant en dehors des séquences d'accueil définies dans le contrat occasionneront une facturation supplémentaire (calculée sur le même tarif horaire de base).

Les retards n'ouvrent pas droit à déduction, la facturation suivra les séquences d'accueil définies dans le contrat.

Toute demande d'accueil en dehors des jours et horaires prévus dans le contrat devra faire l'objet d'une demande préalable et pourra être acceptée sous réserve de places disponibles sur les créneaux horaires sollicités.

Toute demande d'accueil supplémentaire au sein de la structure sera facturée en fonction de la formule choisie (demi-journée/journée complète).

17 Autres

Les poussettes ne peuvent pas rester sur place pendant le temps d'accueil de votre enfant.

Nom et signature avec la mention « Bon pour accord »

Le P'tit Nid

Siège social : 12 rue Jeanne d'Arc 94160 Saint Mandé

Tel : 01 43 98 32 24 - leptitnid@hotmail.fr

SASU au capital de 7 500 € - RCS Créteil : 503 003 584 - N° Agrément : SAP503003584